

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

AVIS est donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville, que lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté les règlements suivants:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 896-22**

« Règlement décrétant les taxes et compensations pour l'année 2023 »

*Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 897-22**

« Règlement relatif à la cueillette des matières résiduelles dans la municipalité »

*Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 898-22**

« Règlement décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien et d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville »

*Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site Internet de la Ville ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au [greffe@vdsc.ca](mailto:greffe@vdsc.ca).

Donné à Sainte-Catherine, ce 23 décembre 2022



Danielle Chevette, greffière par intérim